

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE F.F.S.A
Ligue Régionale du Sport Automobile – Bretagne Pays de Loire
Association Sportive de l'ACO BRETAGNE
Ecurie Bretagne



20^{ème} RALLYE NATIONAL
DU PAYS DE LOHEAC
30 & 31 MARS 2019

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

Championnat du Ligue Bretagne – Pays de Loire
Championnat A.C.O.

REGLEMENT PARTICULIER
Permis d'organisation FFSA n°92



Le Rallycross de Lohéac et le Rallye du Pays de Lohéac sont organisés par l'Association Sportive du Rallycross de Lohéac Association Loi 1901 à but non lucratif, qui regroupe l'Ecurie Bretagne et le Comité des Fêtes de Lohéac. 650 Bénévoles participent à l'organisation du Rallycross, plus de 300 à l'organisation du Rallye. Le Circuit de Rallycross est la propriété de l'association.

20^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE LOHEAC

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès réception du Visa de la FFSA

Ouverture des engagements : 28 janvier 2019

Clôture des engagements : 18 mars 2019

Parution du carnet d'itinéraire : au Bar du centre 17 rue de la poste à Lohéac, le dimanche 24 Mars de 8h30 à 17h30, le vendredi 29 Mars de 13h30 à 20h00 et le samedi 30 Mars de 8h00 à 12h30.

Dates et heures des reconnaissances :

Pour l'ES Saint-Malo de phily : dimanche 24 mars de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
vendredi 29 mars de 13h30 à 20h00 et le samedi 30 mars de 8h00 à 13h00

Pour l'ES Lohéac : samedi 30 mars de 8h00 à 13h00 et uniquement pédestre

Pour les ES les Clôtures et Guipry : dimanche 24 mars de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le
vendredi 29 mars de 13h30 à 20h00 et le samedi 30 mars de 8h00 à 15h30

Vérifications des documents : samedi 30 mars 2019 de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 15h00 au Circuit de Rallycross

Vérifications des voitures : samedi 30 mars 2019 de 8h45 à 12h45 et de 13h15 à 15h15 au Circuit de Rallycross

Heure de mise en place du parc de départ : le samedi 30 mars à 9h30 en bas du paddock du circuit de Rallycross

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : Samedi 30 mars à 14h00 à la tour du circuit de Rallycross
Publication des équipages admis au départ le samedi 30 mars à 15h45 sur le tableau d'affichage du circuit du Rallycross.

Publication des heures et ordres de départ : le samedi 15h45 sur le tableau d'affichage au circuit du Rallycross

Départ 1^{ère} étape de Lohéac : le samedi 30 Mars 2019 à 17h00

Arrivée 1^{ère} étape à Lohéac : le samedi 30 mars 2019 à 21h15

Publication des résultats partiels et ordre et heures de départ de la 2^{ème} étape : le samedi 30 mars à 22h44 sur le tableau d'affichage du Circuit de Rallycross.

Départ 2^{ème} étape de Lohéac : le dimanche 31 Mars 2019 à 8h00

Arrivée 2^{ème} étape à Lohéac : le dimanche 31 Mars 2019 à 17h20

Vérification finale au Garage Jan – Le Portal – Guipry

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : le dimanche 31 mars, au plus tard ½ heure après l'arrivée de la dernière voiture sur le tableau d'affichage du Circuit de Rallycross.

Remise des prix : le dimanche 31 Mars à 19h00 au Camion ACO.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CO Bretagne organise le 30 et 31 mars 2019 en qualité d'organisateur administratif le 20^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE LOHEAC.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA .

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne – Pays de la Loire le 16/01/2019 sous le numéro 5 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 92 en date du 4/02/2019.

Comité d'Organisation

Président : Patrick Germain.

Membres : Yann Blanchet, Antoine Buron, André Garel, Guy Houssin, Didier Justal, Pierre Picoul, Yves Plantard.

Secrétariat du Rallye : Olivier Geraud 27 rue de la Mare 35880 Guignen (jusqu'au vendredi 29 mars)

Téléphone : 06.11.24.95.91 mail : ogeraud@rallycrossloheac.net

Permanence du Rallye : Tour Organisation – Circuit de Rallycross du Samedi 30 mars à 8h00 au dimanche 31 mars 2019 jusqu' à 20h.

Organisateur technique

Nom : Association sportive du Rallycross de Lohéac.

Président : GERMAIN Patrick

Adresse : 31 Rue de Bettignies – 35000 Rennes

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président :	Jacques TROMAS Licence 1202 – 128570
Membres	Michel ODIETTE Licence 1202 - 12118
.....	Henri BRIGARDIS Licence 1206 - 20583
Directeur de Course :	Joseph LORRE Licence 1202 - 10395
Directeur de Course Adjoint PC:	Bernard CONDEMINE Licence 1110 - 6916
.....	Pierre SCHUBLER Licence 1202 - 27374
Directeur de Course Dédié au Rallye 2	Pierre SCHUBLER Licence 1202 - 27374
Directeur de course ES 1, 3, 5, 7, 9, 11	Jean Louis MINEUR Licence 1209 - 29169
Adjoint DC ES 1, 3, 5, 7, 9, 11	Gilles MERLIOT Licence 1202 - 10396
Directeur de course ES 2, 4, 6, 8, 10, 12,	Michel FRALIN Licence 1208 - 2149
Adjoint DC ES 2, 4, 6, 8, 10, 12,	Christian ISNARD Licence 1202 - 210777
Médecin Chef :	Isabelle COUDERT
Commissaires Techniques :	Jérôme Reto Licence 1206 – 204310
.....	Gwen WATTU Licence 1209 – 47803
.....	Yohan BARBAUD Licence 1205 – 149794
.....	Pierre GROSSET Licence 1201 220322
Commissaire technique dédié Rallye 2	Jérôme Reto Licence 1206 – 204310
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	Cathy CONDEMINE Licence 1110 - 56617
.....	Marine MARTINEAU Licence 1210 – 210441
Juge de Fait	Christophe ORTIZ Licence 1205 - 49986
Chargés des relations avec la presse :	Patrick GERMAIN Licence 1206 - 42139

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Pays de Lohéac compte pour :

- La Coupe de France 2019 des Rallyes Coefficient 3
- Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de la Loire
- Le Championnat ACO.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Jan – Le Portal – Guipry

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 20^{ème} rallye national du Pays de Lohéac doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 18 mars 2019

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum pour l'ensemble des 2 rallyes (national et régional confondus avec un maximum de 40 régionaux).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 380€ jusqu'au 12 mars 2019
- avec la publicité facultative des organisateurs : 430€ après le 13 mars 2019 jusqu'au 18 mars 2019
- sans la publicité facultative des organisateurs : 860 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement sinon ils seront en liste d'attente systématiquement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le Parc d'assistance du Circuit de Rallycross.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye national du pays de Lohéac représente un parcours de 235,78 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 106,70 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1, 3 : Saint Malo de Phily – 8.20 km x 2 fois dont une nocturne

ES 2, 4 : Lohéac – 1.45km x 2 fois dont une nocturne

ES 5, 7, 9, 11 : Les Clôtures – 10.55km x 4 fois

ES 6, 8, 10, 12 : Guipry – 11.30 km x 4 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison Orange
- Chef de poste : Chasuble orange

7.3-17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE2

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA

Prix en espèce (seront envoyés dans la semaine suivant le Rallye)

		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Scratch		400€	200€	100€
Groupe	Plus de 10 partants	200€	130€	90€
Classe	De 1 à 3 partants	190€		
	De 4 à 6 partants	380€	190€	
	Plus de 7 partants	380€	190€	100€

Les groupes N et FN, A et FA sont confondus dans chaque groupe comme il est précisé dans la réglementation générale.

Les classes N2 série, R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D et R3T seront respectivement confondues avec les Classes N2, R1, R2 et R3 seront confondues pour les primes.

Coupes : au minimum 2 coupes par équipage aux 3 premiers scratch, 2 coupes au 1^{er} de classe, 2 coupes au 1^{er} équipage féminin.

La remise des prix se déroulera le dimanche 31 mars à 19h00 au Camion ACO

ITINERAIRE

20ème RALLYE NATIONAL DU PAYS DE LOHEAC

national coeff 3
coupe de France des rallyes
ITINERAIRE et CONTRÔLES



Etape 1

SAMEDI 30 MARS 2019

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	Distance		
Départ Etape 1						
CH 0	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05		17h00
	Service A (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	0,00	0,05	0,05	0h15	
CH 0A	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		17h15
RZ	Refuel	0,00	0,25	0,25		
1	Prochain Refuel	9,65	21,72	31,37		
CH 1	100 m après		10,90	10,90	0h15	17h30
ES 1	SAINT MALO DE PHILY	8,20				17h33
CH 2	300 m après		9,7	17,90	0h27	18h00
ES 2	LOHEAC	1,45				18h03
CH 2A	Regroup In - PARC Regroupement		0,87	2,32	0h07	18h10
	REGROUPEMENT/ZONE TECHNIQUE (PARC -LOHEAC)					
CH 2B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05	1h47	20h00
	Service B (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	9,65	21,72	31,37	0h20	
CH 2C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		20h20
RZ	Refuel	9,65	21,72	31,37		
2	Prochain Refuel	9,65	21,72	31,37		
CH 3	100 m après		10,90	10,90	0h15	20h35
ES 3	SAINT MALO DE PHILY	8,20				20h38
CH 4	300 m après		9,7	17,90	0h27	21h05
ES 4	LOHEAC	1,45				21h08
CH 4A	Regroup In (PARC regroupement)		0,87	2,32	0h07	21h15
	PARC FERME(PARC regroupement)					
	Total Etape 1	19,30	43,44	62,74		30,76%

Section 1

Section 2

ITINERAIRE

20ème RALLYE NATIONAL DU PAYS DE LOHEAC

national coeff 3
coupe de France des rallyes
ITINERAIRE et CONTRÔLES



Etape 2

DIMANCHE 31 MARS 2019

CH	Lieux	ES	Liaison	Total	T.I.	1ère voit
ES		Distance	Distance	Distance		
Départ Etape 2						
CH 4B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05		8h00
	Service C (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	9,65	21,72	31,37	0h30	
CH 4C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		8h30
RZ	Refuel	9,65	21,72	31,37		
3	Prochain Refuel	21,85	21,41	43,26		
CH 5	130 m après		4,71	4,71	0h10	8h40
ES 5	LES CLOTURES	10,55				8h43
CH 6	220 m après		10,85	21,40	0h27	9h10
ES 6	GUIPRY	11,30				9h13
CH 6A	Regroup In - PARC Regroupement		5,35	16,65	0h22	9h35
	REGROUPEMENT/ZONE TECHNIQUE					
CH 6B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05	0h46	10h21
	Service D (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	21,85	21,21	43,26	0h30	
CH 6C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		10h51
RZ	Refuel	21,85	21,41	43,26		
4	Prochain Refuel	21,85	21,41	43,26		
CH 7	100 m après		4,71	4,71	0h10	11h01
ES 7	LES CLOTURES	10,55				11h04
CH 8	250 m après		10,85	21,40	0h27	11h31
ES 8	GUIPRY	11,30				11h34
CH 8A	Regroup In - PARC Regroupement		5,35	16,65	0h22	11h56
	REGROUPEMENT/ZONE TECHNIQUE					
CH 8B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05	1h34	13h30
	Service E (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	21,85	21,21	43,26	0h30	
CH 8C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		14h00
RZ	Refuel	21,85	21,41	43,26		
5	Prochain Refuel	21,85	21,41	43,26		
CH 9	100 m après		4,71	4,71	0h10	14h10
ES 9	LES CLOTURES	10,55				14h13
CH 10	250 m après		10,85	21,40	0h27	14h40
ES 10	GUIPRY	11,30				14h43
CH 10A	Regroup In - PARC Regroupement		5,35	16,65	0h22	15h05
	REGROUPEMENT/ZONE TECHNIQUE					
CH 10B	Regroup Out-Service In -PARC Regroupement		0,05	0,05	0h40	15h45
	Service F (PADDOCK CIRCUIT DE RALLYCROSS)	21,85	21,21	43,26	0h30	
CH 10C	Service Out - PADDOCK		0,2	0,2		16h15
RZ	Refuel	21,85	21,41	43,26		
6						
CH 11	100 m après		4,71	4,71	0h10	16h25
ES 11	LES CLOTURES	10,55				16h28
CH 12	250 m après		10,85	21,40	0h27	16h55
ES 12	GUIPRY	11,30				16h58
CH 12A	Regroup In - PARC Regroupement		5,35	16,65	0h22	17h20
	PARC FERME					
	Total Etape 2	87,40	85,64	173,04		50,51%

Section 3

Section 4

Section 5

Section 6

30 mars 2019

31 mars 2019

20^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE LOHEAC**DEMANDE D'ENGAGEMENT**

Date de réception

Cachet de la poste



A remplir et à retourner avant le 18 Mars 2019 minuit (cachet de la poste faisant foi)
à : Olivier GERAUD, 27 la Mare, 35580 GUIGNEN / tel:06-11-24-95-91 / mail: ogeraud@rallycrossloheac.net



		1 ^{er} PILOTE				2 ^{ème} PILOTE				VEHICULE ENGAGE			
NOM													
PRENOM													
PSEUDONYME					Sexe :	M	F						
LICENCE	N°					Cat		N°					
	Code Ligue / A.S.A							Code Ligue / A.S.A					
N° A.C.O													
A.S.A													
ECURIE													
ADRESSE													
C . Postal / Ville													
Tél. Dom / Travail													
adresse @-mail													
P. de Conduire	Numéro							Numéro					
(Merci de joindre les photocopies de vos permis)	Délivré le							Délivré le					
	à							à					
Date de naissance													
Lieu de naissance													
Groupe sanguin													
Numéro de Portable embarqué dans la voiture :													
NUMERO	GROUPE	CLASSE		A/FA	REGLT	VISA ADMINIS.	VISA TECH.						
				KITCAR-S1600-S2000									
				N/FN	Chèque								
				GT									
				F2000	Espèces								
				R									
MONTANT DE L'ENGAGEMENT 380 € avec la publicité organisateur jusqu' au 12/3/2019 430 € avec la pub. organisateur du 13/3 jusqu' au 18/3/2019 860 € sans la publicité organisateur Chèque à l'ordre de : ASRCL Signature 1 ^{er} Pilote : Signature 2 ^{ème} Pilote : Fait à: _____ Le: _____													

Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire ou de licence et être en possession de ces deux

documents le jour de l'épreuve. Avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrais à tout contrôle de médecins accrédités.

Je décharge expressément la responsabilité des organisateurs et m'engage à ne faire engager aucun recours envers eux à l'occasion de tout accident

dont les conséquences ne seraient pas couvertes par les assurances prévues par la réglementation en vigueur.

J'engage ma voiture conformément au règlement particulier et à la réglementation générale F.F.S.A